Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Indemistaion pour la lenteur de proces. viol en reunion

Par Visiteur

Bonjour

J'ai été victime d'un viol en reunion en 2000, le procés a eu lieu en juin 2007, et l'indemnisation n'est toujours pas versée.
On m'adit qu'existait une indemnité pour lenteur de procédure.Est ce vrai?

Par Visiteur

Chère madame,

J'ai été victime d'un viol en reunion en 2000, le procés a eu lieu en juin 2007, et l'indemnisation n'est toujours pas versée.
On m'adit qu'existait une indemnité pour lenteur de procédure.Est ce vrai?

Qui devez vous verser l'indemnisation? Avez vous fait une demande auprès de la CIVI? Les auteurs sont-ils solvables?

Très cordialement.